

## **Synthèse des préconisations d'Arrête Ton Char pour le renouveau de l'enseignement des LCA et la revalorisation de la filière littéraire.**

*(propositions détaillées dans notre dossier "Bilan et préconisations pour un renouveau de l'enseignement des Langues & Cultures de l'Antiquité")*

### **I. Les LCA, discipline à part entière**

- rétablissement de la dénomination "discipline" dans les textes officiels
- intégration pleine et entière
- financement propre et fléché des heures d'enseignement de LCA
- fin des horaires "plafonds"
- retour aux horaires en vigueur avant la réforme du collège (2h/3h/3h)
- possibilité de modulation des horaires de LCA sur le cycle 4
- fin du numerus clausus des élèves latinistes/hellénistes imposé par certains rectorats ou établissements
- possibilité pour les élèves des séries technologiques et professionnelles de suivre les enseignements de LCA et de les présenter au baccalauréat

### **II. Aux concours de recrutement**

- obligation d'une solide formation au latin pour tous les candidats préparant un concours qui les destine à enseigner le français ou une langue romane
- formation approfondie des enseignants de lettres modernes aux littératures anciennes
- maintien des concours de l'agrégation de Lettres Classiques et de grammaire et de leurs postes
- garantie pour les enseignants de lettres modernes prenant en charge l'enseignement des LCA au collège d'une formation initiale et continue dans ce domaine
- création d'une "certification Langues Anciennes" pour les enseignants de lettres modernes déjà en poste volontaires pour assurer l'enseignement des LCA

### **III. Les programmes de l'enseignement des LCA**

- participation des associations d'enseignants de LCA à la rédaction des programmes
- révision des attendus en ce qui concerne les acquisitions grammaticales
- révision du corpus de textes proposé
- liberté de recours aux textes simplifiés ou reconstruits et aux méthodes audio-orales
- ajout d'une liste prescriptive de textes variés, courts et accessibles aux élèves du cycle 4
- intégration dans les programmes d'un volet concernant l'histoire de la réception et de la perception de l'Antiquité dans la culture européenne et dans la culture populaire

### **IV. Dans les établissements scolaires**

- promotion de l'enseignement des LCA dans les REP, incluant le primaire, et les établissements ruraux isolés et soutien des initiatives des collègues qui y enseignent
- diffusion auprès de tous les chefs d'établissements du secondaire d'un vademecum pour la mise en place et la gestion des sections de langues anciennes
- la constitution dans chaque BCD et CDI d'une collection d'ouvrages consacrés à l'Antiquité gréco-romaine et égyptienne la plus riche et variée possible.

#### **1°) Au cycle 3**

- amorce du travail sur l'étymologie et la formation du vocabulaire dès le CM2
- recours aux épisodes de la mythologie gréco-romaine dans le cadre de l'initiation au jeu dramatique prévue au niveau CM2
- généralisation de temps d'échanges et de rencontres CM2-6ème autour de la mythologie et de l'étymologie

- intégration au tronc commun du niveau 6ème et éventuellement 5ème, d'un "parcours de découverte des LCA" adossé au cours de français mais doté d'horaires spécifiques

### **2°) Au cycle 4**

- choix de l'enseignement de LCA au collège dérogatoire pour l'affectation dans un établissement lorsque le collège de secteur ne le propose pas
- respect scrupuleux des horaires légaux accordés aux LCA dans tous les établissements
- vigilance accrue sur le placement des cours de LCA à des horaires dissuasifs
- garantie de la liberté de choix de l'enseignement de LCA latin en 5ème et grec ancien en 3ème par tous les élèves sans condition de niveau scolaire ou numerus clausus
- garantie de la possibilité de choix de l'étude des deux langues, latin et grec ancien, en troisième, ou possibilité de mise en place d'un dispositif ECLA
- garantie de la compatibilité du choix d'un enseignement de LCA avec celui d'une classe bilingue, d'une classe à horaires aménagés ou d'un autre dispositif

### **3°) Au Lycée**

- renforcement de la liaison 3ème-2nde sous la forme de formations et rencontres communes
- choix de l'enseignement de LCA au lycée dérogatoire pour l'affectation dans un établissement lorsque le lycée de secteur ne le propose pas
- horaires distincts pour l'option facultative et l'enseignement d'exploration LCA
- passage des LCA au même rang d'option que les langues vivantes ou régionales
- possibilité de poursuite conjointe de l'étude d'une LV3 et d'au moins une Langue ancienne
- obligation pour chaque élève de filière littéraire de suivre l'enseignement d'au moins une langue ancienne évalué au baccalauréat
- ajout en filière L d'une heure de grammaire comparée, assurée par un professeur de Lettres Classiques, de Lettres Modernes ou de Langue Vivante
- maintien du choix de l'enseignement de LCA pour les filières S et ES
- maintien de la prise en compte des LCA pour l'examen du baccalauréat avec le même coefficient qu'aujourd'hui (3)
- meilleure information dans chaque lycée sur les orientations et filières professionnelles envisageables après un baccalauréat littéraire

### **4°) Dans le supérieur**

- garantie des moyens humains et financiers pour assurer correctement une formation digne de ce nom en langue, littérature et civilisation des langues anciennes

#### **a- pour la formation des étudiants de lettres**

- présence garantie d'une formation en Lettres Classiques dans toutes les universités au moins jusqu'au concours
- possibilité pour les étudiants en Lettres Modernes de suivre le latin et/ou le grec ancien en option durant tout le cursus de Licence
- possibilité pour les étudiants en Lettres Modernes de continuer le latin comme option de spécialisation à partir de la L2

#### **b- pour le Capes de Lettres tel qu'il est organisé actuellement**

- dans l'attente de l'unification, maintien des postes réservés aux étudiants de Lettres Classiques avec classement et affectation spécifiques
- ajustements dans les épreuves écrites et orales du Capes (cf. document détaillé)

#### **c- pour les autres étudiants**

- mise en place dans chaque université de véritables cours de langues et cultures antiques adaptés aux cursus des étudiants en Histoire, Archéologie, Philosophie, Droit, Médecine, et Histoire des Arts.